

48

Quatorzième session du groupe de travail de
l'Examen périodique universel
(22 octobre – 5 novembre 2012)

Pakistan

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mardi 30 octobre 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie son Excellence le Ministre des Affaires étrangères pour la présentation de son rapport national.

La France se félicite de plusieurs événements intervenus au Pakistan depuis son dernier EPU : le moratoire de fait sur les exécutions, l'adoption de lois renforçant les droits des femmes ainsi que la visite du Groupe de travail sur les disparitions forcées.

La France reste néanmoins très préoccupée par divers phénomènes notamment la persistance des disparitions forcées, les actes d'intolérance religieuse, l'augmentation du nombre d'enfants de moins de 14 ans devant travailler ainsi que la persistance des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles.

La France recommande ainsi au Pakistan :

1/ d'abolir définitivement la peine de mort ;

2/ d'abroger la loi sur le blasphème et de respecter et de garantir les libertés de religion ou de conviction et d'expression et d'opinion pour tous, y compris les Ahmadis, les Hindous et les Chrétiens ;

3/ d'interdire le travail des mineurs de moins de 14 ans ;

4/ d'incriminer spécifiquement dans son Code pénal les disparitions forcées et de renforcer les capacités de la Commission pakistanaise d'enquête sur les disparitions forcées afin qu'elle soit en mesure de mener à bien sa mission.

Je vous remercie./.